

L'an deux mille vingt-trois, le seize-mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	13 + 0	13
Total des voix : 15		

Date de convocation
02/03/2023

Délibération
n°23_03_B2_11

Etaient présents :

10 représentants des communes (1 voix chacun) : Bernard CLAP (Trigance) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Antoine FAURE (Aups) ; Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Arlette RUIZ (Saint Julien le Montagnier) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Philippe MARANGES (Castellane) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : Michèle BIZOT-GASTALDI : communauté de communes Provence Alpes Verdon ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentant de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : Jean-Charles BORGHINI

Dispositif de soutien technique et financier aux communes concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020,

Vu la délibération du Bureau en date du 19 novembre 2020 relative au lancement d'un dispositif de soutien technique et financier concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public

Depuis 2015, le Parc du Verdon et la CCAPV sont partenaires autour du label national Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV*). Jusqu'en 2020, ce programme commun a permis de financer 105 opérations de rénovation énergétique ou des investissements dans la transition énergétique pour plus de 1,7 millions d'€.

La dernière phase de TEPCV a permis au-delà du financement de travaux, de prélever une quote-part sur chaque opération et ainsi constituer un fonds de soutien territorial permettant de maintenir une animation de territoire et une aide à l'amorçage de nouveaux projets des communes.

Lors du bureau du 19 novembre 2020, les élus ont voté, dans le cadre de ce fonds, le lancement d'un dispositif de soutien technique et financier permettant d'accompagner les communes sur la rénovation énergétique de leurs bâtiments communaux et parcs d'éclairage, et les modalités d'aides suivantes :

Diagnostics des bâtiments publics (1 diagnostic / commune)	Taux d'intervention	50% du coût total HT
	Plafond d'intervention	5 000 € / diag
Diagnostics de l'éclairage public (1 diagnostic / commune)	Taux d'intervention	70% du coût total HT
	Plafond d'intervention	5 000 € / diag
Animations sur la pollution lumineuse et actions citoyennes de transition (1 animation / commune)	Taux d'intervention	50 % du coût total TTC
	Plafond d'intervention PNRV	400 / animation

La commune de **Montagnac-Montpezat** s'est manifestée pour réaliser un audit énergétique de sa salle polyvalente dans le but d'engager une rénovation énergétique de cet équipement.

Montant du devis (HT) : 4 150 € / Participation Parc sollicitée (50 %) : 2 075 € / Commune : 2 075 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Valident la candidature de la commune de Montagnac-Montpezat, dans le cadre de cet appel à projet pour bénéficier d'un soutien technique et financier concernant le diagnostic d'éclairage public dans les conditions définies par délibération du 19 novembre 2020 ;
- Autorisent le Président à signer toutes modifications ultérieures et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
21 mars 2023, les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le



Extrait conforme
Le Président
Bernard CLAP